

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Mars

Les vrais progressistes

On cherche depuis quelque temps une mauvaise querelle aux républicains sans épithète. Les socialistes essayent de les représenter à l'opinion comme des hommes de réaction et le président du Conseil lui-même, l'honorable M. Léon Bourgeois, qui vaut mieux cent fois que la politique qu'on lui fait faire, n'hésite pas, pour complaire sans doute aux collectivistes dont il ne réussira pas à se dégager, à encourager la propagation de ce bruit ridicule. Nous ne saurions trop protester contre un pareil sophisme, qui ne tend à rien moins qu'à rendre suspect à la démocratie le parti qui a fait la République et qui seul est capable de la maintenir contre les deux adversaires qui la menacent : la révolution et la réaction. Mais qui donc, aujourd'hui, sinon nous, se soucie de l'avenir de la République ? Sont-ce par hasard les radicaux ? Mais où sont, je vous prie, les radicaux ? Il y avait jadis un parti qui s'intitulait le parti radical. On pouvait, certes, lui reprocher son étroitesse de vues et de conceptions, ses formules toutes faites, son inaptitude à comprendre que la politique n'est pas seulement un dogme, qu'elle est aussi une science et que les formules vraiment politiques ne sont pas celles qui précèdent l'examen attentif des faits, mais au contraire celles qui le suivent et en résultent. Mais le parti radical avait néanmoins ses beaux côtés. Bien qu'il représentât plutôt des aspirations vagues que des idées précises, il était dans la République même un utile ferment. Or, qu'est devenu le parti radical ? Notre ami Barthou montrait l'autre jour comment, pour vivre et pour durer, ce parti avait successivement renié tous les articles de son programme. Mais, — et ceci est plus lamentable encore, lorsqu'il lui a fallu agir, le parti radical

s'est mis docilement à la suite des pires réactionnaires : les collectivistes. Qu'est-ce, en effet, que le projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Doumer et auquel le parti radical a lié sa fortune, sinon une flagornerie démagogique à l'égard du suffrage universel qui vaut, je vous assure, mieux que cela, je dirai plus ; une entreprise contre le suffrage universel lui-même et qui, si elle réussissait, serait peut-être un jour un suffisant prétexte à un ambitieux pour attenter à la souveraineté populaire. Est-ce là un projet républicain, et où est donc le parti radical ? Je le cherche et ne le trouve plus.

Heureusement que le parti républicain demeure ! C'est lui, disions-nous, qui plus que tout autre a fondé la République et lui a donné ses raisons de vivre. C'est lui qui a fait l'école républicaine et l'armée républicaine. C'est lui qui dans les relations du capital et du travail, a fait pénétrer ce coefficient de solidarité qui est à l'honneur de la démocratie contemporaine. C'est lui qui, fidèle à la doctrine du progrès républicain dans l'ordre et la liberté réalisera, dans l'avenir, les réformes républicaines que le pays attend et auxquelles il a droit. Non, il n'est pas le parti de négations que les collectivistes voudraient faire croire. Il sait que l'on ne gouverne pas avec des négations une grande démocratie comme la nôtre, et fort de sa doctrine qui est le pur esprit de la Révolution française : la liberté dans l'ordre politique et dans l'ordre social, la liberté réchauffée par la fraternité, il n'a pas cessé, il ne cessera pas d'avoir un programme d'action républicaine.

Certes, dans son programme d'action, il y a toute une série d'améliorations de détail en ce qui concerne la législation civile, commerciale et criminelle, la procédure, les frais de justice, qui rendraient un plus grand service au pays que les agitations politiques — suivies hélas ! d'un immense retour en arrière — où le jetterait de plus en plus le triomphe des socialistes. Mais deux réformes, avant tout le reste, préoccupent

ce moment les républicains sans épithète : la réforme administrative et la réforme fiscale. Ils veulent faire la réforme administrative pour réagir utilement contre les fonctionnaires et le socialisme d'Etat qui de plus en plus nous envahissent et nous enservent, et parce que, liée intimement à la réforme fiscale, elle nous permettra seule de réaliser dans nos budgets de sérieuses économies. Ils veulent faire la réforme fiscale parce que la propriété foncière beaucoup trop chargée et écrasée, — et que, ne l'oublions pas, le projet de superposition de M. Doumer viendrait charger encore — est vraiment à bout de forces et qu'il est de toute évidence que la fortune mobilière ne paye pas en proportion de son importance. Mais ces deux réformes primordiales, ils les veulent réaliser en ne se payant pas et en ne payant pas la démocratie de mots, car ils n'ont pas seulement la prétention d'avoir leur doctrine, ils ont aussi celles des hommes de science et de bonne foi. Ils savent, d'une part, que si elle n'était pas une décentralisation d'affaires, la décentralisation qui implique une réforme administrative risquerait de faire courir les plus grands dangers à l'unité nationale et républicaine. Ils savent, d'autre part, que si elle avait pour bases la taxation arbitraire, l'inquisition et la progression, la réforme de l'impôt aboutirait à une immense déception financière, et ne serait pas seulement improductive, mais encore anti-démocratique et impopulaire. Et voilà pourquoi, par cela même qu'ils veulent le progrès républicain par la science, ils sont le seul parti vraiment réformateur, au sens le plus élevé du mot et j'ajoute : vraiment fondateur. Voilà pourquoi aussi, ils sont battus en brèche par les pêcheurs en eau trouble et par les sots. Mais qu'importe le nuage qui passe et que bientôt le vent aura emporté ? Notre pays est le pays du bon sens et de la justice. Ayons confiance. La démocratie saura reconnaître ses siens.

ÉTIENNE DEJEAN, député.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

Les quinze ou dix-huit jours — on dit que les Chambres se sépareraient le 2 avril, Pâques tombant le 5 avril — promettent d'être bien remplis dans les deux Chambres.

Le Sénat doit discuter la grosse question de l'impôt sur les boissons et sera sans doute appelé, aussi, à se prononcer sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900.

Quant à la Chambre des députés, sans parler des discussions auxquelles donneront lieu les interpellations relatives à Madagascar et à l'Algérie, c'est à l'ordre du jour de jeudi prochain 19 mars, que la Chambre, sur la demande de M. Georges Cochery, président de la commission du budget, d'accord, — mais seulement sur ce point, avec M. le Ministre des finances, — a inscrit la discussion du rapport relatif à l'impôt sur le revenu.

Cette discussion ne peut manquer d'être très vive, très mouvementée, très longue peut-être. Plusieurs amendements sont annoncés. Actuellement on était assez enclin à croire, au Palais-Bourbon, qu'ils pourraient fournir un terrain sinon « d'entente », du moins « d'attente ».

L'Exposition de 1900

Les arguments apportés à la tribune, au sujet de l'Exposition de 1900, par le commissaire du gouvernement, M. Alfred Picard, ont produit sur la Chambre une très-vive impression et ramené au projet élaboré par la commission d'études nommée il y a près de trois ans, de nombreux dissidents. Avec beaucoup de raison, M. Picard, dans son discours à la fois si complet et si concluant, a montré que l'Exposition universelle de 1900 devait être « digne de la France, digne de sa date. » Il n'est plus guère douteux qu'il en sera ainsi.

La réforme du baccalauréat

Une commission vient d'être nommée au Palais-Bourbon pour examiner le projet de M. Combes, tendant à la suppression du baccalauréat.

Un de nos confrères parisiens a demandé son avis à M. Charles Dupuy, ancien président du conseil des ministres, dont le projet gouvernemental, présenté à la commission, a les plus grandes chances d'aboutir devant la Chambre. Nous laissons la parole à notre confrère :

— Vous êtes l'adversaire du baccalauréat, vous aussi, demandons-nous au député de la Haute-Loire.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 34

L A

FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XVI

La bête est prise

Habile comédienne, elle associa, avec un art profond du sentiment le père dans les injures prononcées par sa fille :

— Tu t'es sacrifié pour elle. Ecoute-la donc te maudire. Dans le même sac, vois-tu, toi et moi nous sommes dans le même sac.

Marchenoy s'indigna de ce langage au chevet de la malade :

— Ida ne sait pas ce qu'elle dit. Ne vois-tu pas qu'elle est dans le délire?... Pauvre enfant!... son cœur n'est pas coupable ; ses lèvres prononcent ces mots qui nous désespèrent. Ida... mon Ida, reviens à toi, reviens à la vie. Ton père t'aime et c'est pour toi qu'il est devenu...

Il s'arrêta soudain, comme épouvanté par ce qu'il allait laisser échapper...

Edwige haussa les épaules.

Evidemment, que l'enfant vécut ou qu'elle mourut, il lui importait peu.

Cyniquement elle reprit :

— Tout cela ne doit pas te faire perdre de vue la solution de notre voyage. Tu as l'argent. Emmène ta fille qui va sûrement se rétablir, laisse ce coquin sur son lit d'hôpital. Il n'en reviendra pas. Le paquebot de la com-

pagnie Cunard chautera lundi. Trois jours encore, plus qu'il n'en faut pour remettre Ida dans son état normal. Je connais cela, moi ! Dans ma jeunesse, j'ai eu aussi une de ces douleurs qui rendent folle toute femme nerveuse. J'ai versé des larmes à remplir un sceau, mais après je me suis consolée, et bien consolée... puisque je t'aime et que je serai ta femme à notre retour en France.

— Tais-toi, Edwige, ah ! tais-toi. Ce sont tes conseils qui m'ont conduit où je suis. Ne crois pas que je sois tranquille. L'avenir m'épouvante, non pour moi, mais pour ma fille. Le médecin l'a dit, Ida est perdue, si elle n'éprouve une grande joie.

Froidement elle répliqua :

— Donne lui donc cette joie.

— C'est ce que je vais tenter.

— Que vas-tu faire !

— Souchet est à l'agonie à l'hôpital. J'y cours pour le faire porter ici.

— Tu me fais pitié, vraiment ! Idée sublime ! Après avoir conduit les estafiers contre ce pauvre imbécile, l'avoir fait pourchasser comme une bête malfaisante — qu'il est — le métamorphoser en panacée !... en grande utilité ! Voyons, monsieur le député, perdez-vous la cervelle ?

— J'ai tout mon bon sens, répondit-il gravement. Ida est folle d'amour pour ce garçon. Le revoir lui causera une telle joie qu'une réaction d'une puissance extraordinaire se produira infailliblement. Oxford l'a déclaré. Je veux tenter ce moyen.

— Tente... tente... le Souchet n'est plus dangereux...

Elle ajouta dédaigneusement :

— Ta générosité ne m'étonne plus.

— Je sors, reprit Marchenoy, indifférent au sarcasme ; je te confie mon Ida. Mais veille sur ta langue Edwige. Sublimé et cette sotte demoiselle Pinponneau ne vont pas tarder à venir. Un mot de trop, et tout serait compromis. Veille sur ta détestable langue.

— Va chercher ton remède, reprit la jeune femme en haussant les épaules.

Marchenoy fut absent une heure à peine. Il revint à l'hôtel presque content.

Le directeur de l'hôpital lui avait promis de donner des ordres pour que le blessé fût emporté sur le champ à Saint-Nicholas.

Il était d'autant plus heureux d'être agréable à M. Marchenoy que les lits manquaient. Le départ de Souchet ferait une place de plus.

Plus calme, Ida s'était réveillée.

— Est-ce toi, Laurent ? fit-elle.

— Non, mon ange, dit Marchenoy en s'approchant. C'est ton père qui t'aime et veille sur toi.

— C'est moi Edwige, qui vous sers de garde-malade, dit à son tour la jeune femme.

A ces mots, Ida se dressa sur son séant :

— Sortez, cria-t-elle d'une voix vibrante. Mon père chassez cette femme.

Les lèvres d'Edwige se contractèrent :

— Voilà le délire qui la reprend, dit-elle à Marchenoy.

— Sortez ! sortez ! répéta l'enfant. Mon père, chassez cette femme.

Obéissant aux injonctions de sa fille, Marchenoy prit les mains de sa maîtresse et les serra significativement.

Elle comprit et s'en alla.

— Où est Laurent ? demanda l'enfant de nouveau. Je veux voir Laurent, il était là tantôt... Je ne me souviens plus... Où est Laurent ? Je veux voir Laurent !

— Calme-toi, ma fille chérie, répondit tendrement Marchenoy. Je ne désire que ton bonheur. Tu auras tout ce que tu voudras : toilettes, bijoux, chevaux, une dot princière... tout... tout.

— Que m'importe tout cela, mon père, si je n'ai pas Laurent. Je veux voir Laurent. Je le veux ! je le veux ! Cher Laurent... Il est si noble, si généreux. Il m'aime tant... Il m'aime... Ah ! je me souviens... Il m'aime comme la rosée aime le lys, comme le naufragé l'île

verte... Je suis pour lui l'arc-en-ciel... Je veux voir ses yeux si tendres. Je veux ses douces caresses. Je veux mon fiancé. Voyons ! qu'attendez-vous, mon père, pour faire venir Laurent ? Ne voyez-vous pas que je suis très malade ? Laurent est presque médecin. Il saura me guérir ! Oh ! mon Dieu ! que je reviois Laurent...

Epuisée par cet effort, la jeune fille retomba sur ses oreillers.

Un râle sortit de sa gorge.

On eût dit que l'ange allait monter au ciel...

Des mots entrecoupés s'échappaient de ses lèvres pâles :

— Ils ne veulent point que je reviois Laurent...

Alors... mon Dieu... prenez-moi... Laurent... Laurent...

Marchenoy s'était levé.

— Que font-ils ? que font-ils ? s'écria-t-il désespéré. Ils devaient être ici un quart d'heure après mon départ.

Il alla vers la porte.

En ce moment le docteur Oxford entra.

— Voyons ! fit-il avec bonté, voyons cette petite malade.

Après un rapide examen, il entraîna Marchenoy dans la pièce voisine.

— Eh bien ! demanda le malheureux père haletant.

— Je ne puis, répondit l'homme de l'art, vous cacher que cette enfant est perdue.

A cette fatale nouvelle, Marchenoy poussa un sourd gémissement.

Sans y prendre garde, froidement, le docteur continua :

— Je maintiens ma première appréciation. Une sensation profonde, quelque chose qui bouleverse l'organisme jusqu'à le détraquer, voilà, d'après mon humble avis du moins, le seul moyen peut-être de sauver votre fille.

— Sauver mon Ida... Sauver mon Ida.

— J'ai dit peut-être, monsieur.

— Oui, je suis partisan de sa suppression ; parce que tel qu'il existe, le baccalauréat, véritable loterie pour les candidats, occasionne aux juges chargés de faire subir les épreuves de cet examen un véritable surmenage auquel il importe de mettre un frein. Par qui sont jugés aujourd'hui les élèves qui ont achevé leurs études secondaires ? Par leurs juges naturels ? Non pas, puisqu'on appelle aux fonctions d'examinateurs des membres de l'enseignement supérieur.

» L'année dernière, 35.000 candidats ont passé le bachot ! Voyez quelle surcharge extraordinaire pour des membres d'un enseignement qui ne sont pas naturellement désignés pour ces sortes d'examens, et qui feraient besogne beaucoup plus utile en consacrant le temps perdu à ces sessions de baccalauréat à la tranquille préparation de leurs cours et conférences.

» J'ajouterais même que le choix de professeurs de l'enseignement supérieur, chargés d'examiner des élèves qui viennent de terminer leurs études secondaires, est une anomalie qu'on ne trouve pas dans les autres enseignements. Les élèves de l'enseignement supérieur sont examinés par les juges naturels ; ainsi, les professeurs de la Faculté des lettres ou des sciences examinent les étudiants inscrits et leur concèdent le diplôme de licence, de doctorat et d'agrégation. Il en est de même à la Faculté des sciences, de médecine, etc.

» Pareille constatation peut être faite pour l'enseignement primaire. Pourquoi alors cette exception pour l'enseignement secondaire ?

» On a bien cherché dans ces derniers temps à diminuer le côté loterie du baccalauréat, et cela sous forme de livrets d'études communiqués par les professeurs du candidat à la Faculté devant laquelle il subissait le baccalauréat et constituait en quelque sorte un curriculum vitae ; mais les inconvénients restent encore les mêmes pour des raisons diverses. Je suis donc pour la suppression du baccalauréat ?

La Dette publique

L'Economiste européen publie, sur la dette publique en Europe depuis dix ans, les chiffres suivants, qui sont pleins d'intérêt :

De 1885 à 1895, l'ensemble des dettes publiques des vingt-et-une nations de l'Europe, s'est élevé de 101,460 millions de francs à 121,966 millions, soit une augmentation décennale de 20,506 millions de francs.

Les pays dont la dette publique a le plus augmenté sont : la Russie avec 7,541 millions, l'Allemagne avec 5,743 millions, la France avec 2,278 millions, l'Italie avec 1,914 millions, l'Autriche-Hongrie avec 1,237 millions.

Les pays dont la dette publique s'est au contraire réduite sont : la Grande-Bretagne 2,244 millions de francs, l'Espagne 394 millions, le Danemark 23 millions, le Luxembourg 4 millions.

Les six nations les plus endettées en 1895 sont : la France avec 26,779 millions de francs et 698 francs par tête d'habitant, la Grande-Bretagne 16,424 millions et 419 francs par habitant, la Russie 15,767 millions et 161 francs par habitant, l'Autriche-Hongrie 14,021 millions et 338 francs par habitant et l'Italie 12,941 millions avec 418 francs par habitant.

Banquet de la presse parisienne

Qui dont signalait un antagonisme marqué entre la presse et le Parlement ? On ne s'en serait

— J'ai donc bien fait d'aller chercher Souchet, murmura Marchenoy marchant agité ainsi qu'un maniaque.

— Souchet !... Qu'est-ce que ce Souchet ?... monsieur.

— Le fiancé de ma fille...

En prononçant ces mots, Marchenoy baissa la tête comme humilié par son aveu.

Le docteur Oxford se frappa le front.

— Mon diagnostic ne m'avait pas trompé, fit-il triomphalement. Les jeunes filles ne sont malades que d'une chose, de l'amour, et ne meurent que d'une chose, de l'amour.

Supprimez l'amour, vous supprimez la fièvre, le délire, les titillations, toutes les herbes de la Saint-Jean, comme vous dites en France. Il fallait marier cette enfant, monsieur ; vous eussiez évité cette crise qui peut être mortelle. Je ne répons de rien. L'état de la malade est extrêmement grave. Si la vue du fiancé ne produit pas la réaction que j'attends une catastrophe peut se produire. Comme le cas est exceptionnel, je vous demande de m'adjoindre mes confrères, les docteurs Sherman et Counhil, deux célébrités de New-York.

— Faites-les venir sur le champ monsieur. Je paierai tout ce qu'il faudra. Je donnerais ma fortune entière pour sauver mon Ida. Songez monsieur, que je n'ai que cette enfant. C'est un ange, elle est le bonheur de ma vie... l'espoir de mes jours... Etre millionnaire et perdre son enfant !...

Le médecin qui était père lui-même, comprit cette douleur. Il fit un grand geste de sympathique condoléance.

Pendant qu'il écrivait, Marchenoy courait à la fenêtre.

— Dieu ! rien encore, s'écria-t-il désespéré. Souchet serait-il mort ? Malédiction ! Malédiction !

— Faites porter ces deux billets à mes confrères Sherman et Counhil, dit Oxford. Je les attends ici.

Trois quarts d'heure après, les deux illustres praticiens

pas douté dans les salons du Grand-Hôtel où l'Association syndicale des journalistes parlementaires donnait son très somptueux banquet annuel, sous la présidence de notre confrère, M. Lucien Victor-Meunier, qui avait à ses côtés, MM. Bourgeois, président du conseil ; Combes, ministre de l'instruction publique ; Doumer, ministre des finances ; Viger, ministre de l'agriculture ; Mesareur, ministre du commerce.

Citons encore parmi les convives, MM. Loubet, Sarrien, Guillemet, Bizarelli, Royer, Lépine, préfet de police, Bérenger, Deschanel, etc.

M. Léon Bourgeois, au nom du gouvernement, a prononcé une allocution très applaudie dans laquelle il a fait l'éloge de l'Association de la presse départementale.

La quiétude des magistrats

Toulouse est en émoi, et c'est une fois de plus son palais de justice qui est le théâtre de l'agitation.

Le journal la Dépêche a accusé M. Paul Fabreguettes, premier président de la cour, d'avoir usé de son influence sur les juges composant le tribunal, pour leur faire rendre un jugement favorable à M. Ressaiguier. De son côté, le Télégramme a affirmé que M. Delmas, président du dit tribunal, a été l'objet de menaces pour lui et sa famille et qui se réaliseraient s'il ne rendait pas une sentence conforme aux conclusions de M. Jaurès.

La cour d'appel s'est rendue en corps chez M. Fabreguettes et lui a remis une adresse dans laquelle elle l'assure de son entière confiance et de sa vive sympathie.

Une visite analogue lui a été faite par le tribunal civil (M. Delmas excepté), par le tribunal de commerce, par la chambre des avoués de la cour et du tribunal, par les professeurs de la Faculté de droit, par la chambre des notaires, par les représentants du conseil de guerre.

De son côté, le premier président a écrit à la Dépêche une lettre dans laquelle il lui fait cette proposition :

« Comme chef de la justice du ressort, je ne considère pas qu'il me soit permis de la mettre en mouvement dans une affaire personnelle. Mais au double titre d'officier de la Légion d'honneur et de premier président, je relève de la juridiction soit du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, soit de la cour suprême, formant le conseil supérieur de la magistrature. Vous n'avez qu'à vous adresser à un de ces deux corps. Vous pourrez prouver la vérité de vos imputations. »

Comment cela va-t-il finir ? Mais où nous arrêterons-nous si, maintenant, les juges eux-mêmes demandent non plus à juger, mais à être jugés ?

Nouvelles militaires

Un décret rétablit le titre de capitaine au long cours, qui avait été supprimé par le décret du 18 septembre 1893. Ce titre remplace celui de capitaine de la marine marchande de 2^e et de 1^{re} classe.

Le titre de capitaine au long cours avec brevet supérieur, qui correspond au titre de capitaine de la marine marchande de 1^{re} classe, est également substitué, pour tous les capitaines ayant commandé pendant trois ans au titre de capitaine au long cours conféré antérieurement à l'application du décret du 18 septembre 1893.

* * *

arrivèrent chez Marchenoy. Ils reconnurent que le diagnostic de leur confrère était exact et qu'il avait jugé parfaitement le cas.

L'enfant n'avait plus que quelques heures à vivre... Peut-être ne verrait-elle pas le soleil de demain.

Et, très flegmatiquement, les deux docteurs se retirèrent en songeant que cette visite leur serait payée 100 dollars...

Marchenoy ayant entendu l'épouvantable arrêt prononcé par eux, avait été frappé comme d'apoplexie ; au premier moment on le crut mort.

— Miss, dirent-ils à Edwige, ne quittez pas monsieur d'une seconde : sa vie en dépend. Le désespoir est si profond dans ce cœur que je redoute un suicide.

Edwige alla prendre les revolvers de Marchenoy et les cacha avec soin. Le malheureux père revint à lui. Les yeux égarés, fixés sur la chambre où son Ida agonisait, il s'écriait d'une voix rauque :

— Elle ne verra point le soleil de demain... Laurent ! Laurent ! par pitié... faites venir Laurent.

Impassible et cruelle, Edwige fit cette double réflexion :

— Souchet « grande utilité... » Ah ! les hommes sont grands... Oui ils sont grands... quand ils sont morts.

XVII

Et d'un !

Un pâle soleil éclairait New-York jetant une lueur presque lugubre sur cette immense cité si pleine d'or mais si vide d'âmes.

Broadway s'animait, comme de coutume, d'une foule fiévreuse tout entière à ses spéculations, indifférente aux angouisses des misérables.

Qui s'occupait du drame émouvant de l'hôtel Saint-Nicholas ?

At-on le temps à New-York de s'attrister ? Dans la chambre d'Ida, autour de son lit, cinq per-

Les officiers, fonctionnaires et agents de la marine, sont autorisés à prendre part à la souscription pour l'érection, à Sedan, d'un monument élevé à la mémoire des Français tués à l'ennemi dans les journées des 30, 31 août et 1^{er} septembre 1870.

Les vins artificiels

M. Turrel a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition de loi ci-dessous, ayant pour but d'interdire la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels.

Article 1^{er}. — La fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels sont interdites.

Art. 2. — Est déclaré vin artificiel, tout vin qui est produit autrement que par la fermentation des raisins frais ou qui est additionné de matières quelconques ne provenant pas du produit de la vigne.

Art. 3. — Toute contravention à la présente loi sera punie d'une amende de 50 à 10,000 fr. et d'un jour à six mois de prison. En cas de récidive, l'affichage du jugement sera fait aux frais du coupable, à la porte de la mairie de sa résidence et entraînera la perte des droits civils et politiques.

Congrès des maires des Bouches-du-Rhône

Le congrès des maires des Bouches-du-Rhône a été bien loin d'avoir l'importance que ses organisateurs, et avec eux certains apologistes ou critiques intéressés lui avaient attribuée... à l'avance. Trente maires seulement, sur cent neuf, y assistaient. Après un discours de M. Flaissières, maire de Marseille, et une courte discussion, un ordre du jour dirigé contre le Sénat et concluant à la révision de la Constitution, a été adopté à l'unanimité. Le congrès a également voté des félicitations aux membres du gouvernement et aux sénateurs des Bouches-du-Rhône pour leur attitude politique dans le conflit qui a récemment éclaté entre la Chambre et le Sénat.

Comme on le voit, c'est une fois de plus la montagne accouchant d'une souris.

Les espions dans l'Est

Nancy, 16 mars.

Le sergent Boillot a été conduit au parquet pour la première fois, samedi dans l'après-midi, pour être interrogé par M. Maurice, juge d'instruction.

Il a été confronté avec M. Lasch. On a également entendu M. Gerber, commissaire spécial. Un traducteur juré, M. Schmidt, a été mandé pour traduire des pièces saisies.

Mlle Madeleine Camy a été mise en liberté.

Le bruit a couru qu'un agent d'affaires, nommé Nouffert, avait été arrêté pour complicité dans cette affaire, ainsi que sa femme qui se rendait fréquemment à Metz.

La vérité est que les époux Nouffert sont poursuivis pour faux, escroquerie et abus de confiance.

L'arrestation de ces deux personnes fait néanmoins grand bruit en ville, où elles sont fort connues.

D'autre part, le juif arrêté à Gérardmer jeudi, a été amené à Nancy ; c'est un nommé Schwartzmann, âgé de dix-neuf ans, qui avait quitté Nancy depuis huit jours, pour échapper sans doute aux investigations de la justice.

Il faisait avec son père le commerce de brocanteur, achetant surtout de vieux galons d'or et

sonnes recueillies comme il convient auprès d'une mourante.

D'abord Marchenoy. Ombre de lui-même, sa tête superbe tombée, écrasée par une douleur véritable, les lèvres serrées, l'œil fixe, absorbé par cette solution inéluctable : Ida ne verrait pas coucher le soleil.

A côté de lui, Edwige, vêtue de noir. Attitude correcte ; mais, au demeurant, visage soucieux, regard inquiet. Dans ce moment critique, elle prévoyait nettement la fin du drame : il se terminait à son désavantage.

Au pied du lit, Mlle Pinponneau. Elle avait oublié « les devoirs de sa haute mission » pour laisser libre jeu aux cataractes de son émotion à la vue de cette enfant que la vie allait abandonner. Très bonne, très affectueuse, elle avait cependant une douleur toute de nerfs. La connaissant comme nous la connaissons, il n'est pas médisant de dire que peut-être sa douleur eût pris la même forme si elle avait vu s'éteindre son canari dans sa cage, son roquet dans sa niche, ou son chat sur l'é-dredon.

Puis, l'excellent Sublimé, respectueusement tourné vers un crucifix placé sur une table mais attentif, soucieux de sa mission qui allait se compléter, il en avait le pressentiment.

Enfin le père Robry dans la solennité de sa fonction suprême. Il pria pour la chaste vierge, fleur immaculée « dont le parfum allait, dans quelques instants, embaumer le céleste séjour. »

Ida fit un mouvement, elle vit le prêtre ; ses lèvres s'ouvrirent pour parler.

L'homme de Dieu s'approcha pour recueillir ses paroles.

D'une voix grave, il les répéta à l'assistance.

— Lange dit-il pardonne à tous ceux qui lui ont fait du mal. Elle demande la bénédiction de son père. Levez-vous, monsieur Marchenoy, venez bénir votre enfant. Approchez, miss Edwige car le pardon est pour vous aussi.

Et dans le silence de la chambre, Marchenoy bénit sa fille !

Soudain un grand bruit se fit entendre dans le corridor ; sous les pas pesants d'hommes chargés d'un fardeau le plancher tremblait.

Marchenoy courut se rendre compte de ce qui se passait.

— Si c'était Laurent, pensait-il dans son angoisse. C'est impossible. Ce ne peut être Laurent. Ah ! si c'était Laurent, Ida serait peut-être sauvée.

C'était Laurent accompagné de deux agents de la Sûreté. Etendu sur une civière, les affres de la mort sur le visage, il respirait cependant encore.

Quand il vit Marchenoy, son regard brilla d'un éclair de haine et ne se détacha plus des yeux de son complice.

On porta le blessé dans la chambre de la jeune fille. Alors deux cris effrayants éclatèrent à la fois. La jeune fille se leva sur son séant. Sa bouche adorable s'ouvrit et d'une voix claire, presque sans effort, elle s'exclama :

— Mon père, merci ! maintenant je vais mourir heureuse.

— Qui parle de mourir ? interrompit Laurent. Non tu ne mourras point, mon Ida. Tu vivras. Vis ; je veux que tu vives !

La jeune fille écoutait son bien-aimé fiancé. Il lui semblait qu'elle ne souffrait plus tant la voix de Laurent était devenue pour elle un baume miraculeux.

— Parle, mon Laurent. Je veux l'entendre encore, l'entendre toujours, l'entendre sans cesse. — Mon Dieu ! mon Dieu ! prenez-moi, murmura Laurent. — Je l'ai revue... prenez-moi ! Mais cet effort les avait épuisés tous les deux. (A suivre).

d'argent aux sous-officiers ; il est inculpé d'avoir été l'intermédiaire entre le sergent-fourrier Boillot et le major allemand de Metz pour la remise des documents soustraits aux bureaux du génie de Toul.

Un mandat d'arrêt a été également lancé contre Schwartzmann père, mais ce dernier est resté jusqu'ici introuvable. L'ex-sous-officier allemand Martin a été confronté avec Boillot, qui a avoué avoir fait visiter le fort de Toul à Martin en lui prêtant pour entrer un uniforme de sous-officier français.

LE DÉSASTRE ITALIEN

Rome, 15 mars.

Aucun événement militaire de quelque importance ne se produisant en Afrique, toute l'attention se concentre pour le moment au tour de la mission dont a été chargé le major Salsa auprès de Ménélik pour traiter des conditions de la paix.

Le négus, pour montrer à l'officier italien la force dont il dispose, l'a fait assister à une revue de toutes ses troupes ; 100,000 hommes bien armés ont défilé, dit-on, devant l'envoyé du général Baldissera, auquel on a fait voir ensuite les approvisionnements de l'armée.

Négociations de paix

Les bases sur lesquelles se conclurait la paix, seraient, d'après le correspondant du New-York Herald à Rome, les suivantes : le statu quo ante serait rétabli, c'est-à-dire que la rivière Mareb formerait la limite des possessions italiennes ; le Tigré formerait, entre l'Erythrée et l'Abyssinie, un Etat-tampon dont le chef serait nommé de concert par le Négus et le roi d'Italie. Ménélik poserait désormais comme condition que ni le ras Mangascia, ni le ras Sebati ne seraient appelés à gouverner le Tigré.

Ces négociations doivent-elles être prises au sérieux ? Le correspondant du Daily News, à Rome, dit que non ; d'après lui, la mission du major Salsa, auprès de Ménélik, n'aurait d'autre but que de faire gagner du temps aux Italiens, pour la préparation d'une nouvelle expédition.

Quoi qu'il en soit, les journaux italiens considéraient comme digne de créance, la nouvelle que des négociations sont engagées, et ils la commentent longuement.

Manifestations guerrières

Des partisans de la guerre organisent une agitation violente contre la paix, spécialement dans les provinces méridionales.

A Messine, des milliers de personnes précédées de drapeaux, ont parcouru les rues de la ville en criant : « A bas Ménélik ! Vive la guerre ! Vive l'armée ! »

Les fusils des Choans

Certains organes italiens, inspirés par M. Crispi, se sont efforcés récemment de faire croire que les fusils et les munitions de guerre dont Ménélik avait fait contre eux un si terrible usage, étaient de provenance française.

Pour arrêter court cette légende, il nous suffira de reproduire purement et simplement un passage de la Revue militaire italienne du 1^{er} janvier 1896, compris dans la « Chronologie historique des événements survenus dans la colonie d'Erythrée. » Voici ce passage :

« 18 octobre 1888. — Le comte Antonelli

envoie à Menelick, dans le Choia, une caravane d'armes et de munitions, antérieurement promise par le gouvernement italien, et consistant en 5,000 fusils Remington, 200,000 cartouches Remington, 40,000 cartouches Wetterli, 12 caisses de poudre.

Ainsi, les armes et les munitions que les journaux de M. Crispi présentaient comme étant de provenance française, sont bel et bien, de l'aveu même des Italiens, de provenance italienne.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Ouvroir cadurcien

M^{lle} Lucie Faure, fille du président de la République, vient d'envoyer un lot destiné à la loterie organisée par l'ouvroir des jeunes filles cadurciennes.

Contributions directes

M. Ausset, contrôleur des contributions directes hors classe, à Cahors, est nommé contrôleur principal de 2^e classe, à Marseille.

Tous ceux qui connaissent M. Ausset et qui savent combien de tact et de zèle il met à remplir ses fonctions, seront heureux de l'avancement que reçoit notre excellent compatriote. Nous lui adressons pour notre part, nos plus sincères félicitations.

Chemin de fer d'Orléans

M. Hardant, sous-chef de gare à Cahors, vient d'être nommé contrôleur inspecteur à Périgueux.

Durant son court séjour parmi nous, M. Hardant a su s'attirer toutes les sympathies par son affabilité envers tous. C'est un agent d'avenir à l'avancement duquel nous applaudissons de tout cœur.

Ecole militaire d'artillerie et du génie

Parmi les sous-officiers admis à suivre les cours de l'Ecole militaire d'artillerie et du génie, nous sommes heureux de relever le nom de notre compatriote M. Carriol, maréchal-des-logis au 18^e d'artillerie.

Postes et Télégraphes

Par décision ministérielle, une recette auxiliaire des postes est autorisée dans les communes de Sarrazac et Carennac.

Congrès des pêcheurs à la ligne

Les membres de la société de pisciculture du Lot liront avec intérêt le compte-rendu du congrès des sociétés des pêcheurs à la ligne, formant la fédération du Sud-Ouest, qui s'est tenu samedi dernier au siège de la société des pêcheurs de la Haute-Garonne.

Étaient présents, en outre des membres du bureau de la société de Toulouse, MM. Combarieu, président de la société de pisciculture du Lot; Deslous, président de la société des pêcheurs de Lourdes; Astrié, délégué de la société de Luchon; Rey, président de la société des pêcheurs de Pau; Senteix, président, et Aubes, secrétaire général de la société d'Auch; Kunstler, professeur de la Faculté des sciences, secrétaire général de la société de pisciculture de la Gironde, et Bac, secrétaire de la même société à Bordeaux.

La discussion du congrès a porté surtout sur les modifications à introduire dans la législation sur la pêche. Les congressistes ont ensuite visité l'établissement de pisciculture installé récemment par MM. Labit et le docteur Audiguier, à l'avenue de Muret.

Le soir, un banquet de plus de cent couverts a réuni à l'hôtel du Nord les congressistes, les membres de la société des pêcheurs et les représentants de la presse toulousaine.

Ce banquet, empreint d'une cordialité charmante, était présidé par M. Joulin, entouré des délégués étrangers; de MM. le docteur Audiguier, président honoraire; Pérès, avocat, vice-président; Ricard, trésorier général; Eydoux, secrétaire général de la Société.

A l'heure des toasts, M. Joulin a prononcé une allocution très applaudie; M. Combarieu, de Cahors, a résumé, fort éloquemment ensuite, les aspirations de la fédération des pêcheurs.

On a dit des vers et entonné de superbes chansons; ensuite, la *Marseillaise des Pêcheurs*, de M. A. Col, a obtenu notamment un joli succès.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis et les autres conserves de la maison **ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES** se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

Pétition

On nous prie d'insérer la pétition suivante que les habitants des quartiers élevés de la ville viennent d'adresser à M. le Maire de Cahors :

Monsieur le Maire,

Les soussignés, habitant les quartiers élevés de la ville.

Considérant que la ville possède un château-d'eau et qu'elle délivre à tous les habitants des concessions;

Considérant que, par le fait de la délivrance de la concession d'eau, il s'établit un contrat entre le concédant et le concessionnaire, qui met celui-ci dans la nécessité de payer sa concession et le concédant dans le devoir de fournir les prestations d'eau;

Considérant que la ville ne remplit pas ses engagements puisque, pendant la plus grande partie de l'année, les quartiers sus-énoncés de la ville manquent d'eau;

Considérant que la ville ne peut pas se retrancher devant une exception de force majeure;

Cette privation d'eau provenant de l'abus qui en est fait dans les bas quartiers;

Considérant que cet abus doit nécessairement disparaître, soit par une réglementation rigoureuse, pouvant être exercée à l'aide de compteurs dont sont pourvues, du reste, beaucoup d'autres villes en France, soit par la construction d'un réservoir d'eau plus élevé, construction, du reste, peu coûteuse eu égard à l'importance des abonnements;

Les soussignés, qui sont l'organe d'une grande partie de la population, ont l'honneur de réclamer, Monsieur le Maire, les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir l'eau ne manque pas davantage dans les quartiers hauts que dans les autres.

Le Monument Garobert

Voici le compte-rendu de la réunion tenue le 17 décembre 1895 à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

PRESIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE COLOMB (Suite)

M. Larroumet. — Je proposerai; 1^o d'approuver ce qu'a fait jusqu'ici le Comité d'exécution, c'est-à-dire le choix de l'artiste et la physionomie générale de la statue.

2^o de demander la contribution de l'Etat et en même temps prier l'administration des Beaux-Arts de mettre à la disposition du comité, soit un inspecteur, soit un architecte qui pourrait, en sauvegardant la dignité de l'artiste, les fonds de la commission et l'intérêt du projet, examiner les chiffres avec autorité et compétence — Il ne peut être récusé — Il est impartial, il n'est pas intéressé dans la question — tout le monde s'inclinera.

3^o Examiner dans le comité d'exécution la proposition d'accorder moins d'importance aux bas-reliefs et d'y substituer des figures accessoires. C'est une question artistique, et Saint-Céré ne peut pas exiger de la commission que par cela seul que la population demande un monument plus ample, tout ce qui a été décidé soit à refaire. Nous examinerons le vœu avec le désir de lui donner satisfaction, si possible.

Après avoir établi d'une façon définitive le devis du monument, examiner si un reliquat de somme permet d'élever une reproduction de la statue à Paris.

M. le Président. — En mettant largement de côté tout ce qui peut être nécessaire pour l'inauguration.

M. le général Charreyon. — Nous ne demandons pas autre chose.

M. Armand Cance. — Nous voudrions connaître le plan que vous aurez adopté avant de l'approuver.

M. l'amiral Martin. — Vous n'avez pas à l'approuver.

M. Armand Cance. — C'est pourtant ainsi que vous pouvez nous donner satisfaction.

M. le Président. — il y a une commission compétente qui approuve. C'est le ministère des Beaux-Arts.

M. le général Fay. — Si vous saviez comme il est difficile de se prononcer ! il faut tenir compte de notre situation : nous étudions, nous faisons tout ce que nous pouvons et quand on a dans la commission des personnes compétentes comme MM. Larroumet, Detaille, George Dury, pourquoi voulez-vous, quand une fois elles se sont prononcées qu'on vous soumette leur décision ! Est-ce que Saint-Céré pourrait donner quelque chose de plus ? La bataille s'engagerait à nouveau chez vous, et une question artistique ne se discute pas de cette façon, M. Bagnéris. — Mais nous ne savons pas le monument que nous aurons !

M. le Président. — Il n'est pas arrêté.

M. le général Fay. — Si on le mettait aux voix, vous trouveriez autant d'avis que de personnes : *tot capita, quot sensus*.

M. le Président. — La statue, vous l'avez sous les yeux, c'est le monument; le piédestal n'a pas d'importance.

M. Bagnéris. — Et si la commission d'exécution, usant de son plein pouvoir, fait encore un monument plus simple que celui-là nous serons obligés de l'accepter aussi !

M. Larroumet. — Je comprends très bien la situation difficile des délégués, ils sont arrivés avec une sorte de mandat impératif, et je crois que ceux qui le leur ont donné, ne se sont pas rendus un compte bien exact de la question. Vous voulez, vous, un monument considérable, et nous voulons un monument artistique. Voilà la différence.

M. le Président. — Au point de vue de la ville, je crois que nous aurions tort de supprimer les bas-reliefs, ce genre de décoration fait beaucoup d'effet.

M. Detaille. — Pour le même prix, on aurait quelque chose parlant plus à l'œil : deux figures ne reviendrait pas plus cher.

M. le Président. — Mais les trois bas-reliefs rappellent trois épisodes de la vie du Maréchal.

M. Detaille. — C'est pour cela, d'ailleurs, que j'appellais l'attention de la commission sur l'exagération de cette somme de 25.000 francs.

M. Larroumet. — Je comprends la situation difficile dans laquelle se trouvent les délégués, mais il n'est pas possible qu'une commission compétente et éclairée, incline son avis devant l'opinion d'une délégation qui songe simplement à avoir quelque chose de grandiose.

Nous avons avant tout le désir de satisfaire Saint-Céré, de lui donner une œuvre digne du Maréchal et digne de l'art français. Nous ne pouvons pas promettre autre chose et lorsque ce sera fait, Saint-Céré nous remerciera au lieu de nous critiquer. Quand à l'ampleur plus considérable à donner au monument, ceci rentre en discussion. Mais pourquoi Saint-Céré ne demanderait-il pas qu'un de ses délégués se joigne au comité d'exécution ?

M. le général Fay. — Nous ne demandons pas mieux.

M. Larroumet. — La ville serait représentée et elle serait bien obligée de s'incliner devant une discussion au courant de laquelle elle serait tenue. Mais nous ne pouvons pas, nous, être astreints à nous conformer à une opinion et à un sentiment aussi confus que ceux qui ont été exprimés par la population de Saint-Céré.

M. le général de France. — Saint-Céré est une ville très intéressante, mais il pourrait profiter de l'expérience acquise par une ville du Nord que j'habite. Voilà plus de cinq ans qu'elle est en discussion au sujet d'une statue au général Faidherbe, l'ancien chancelier de la légion d'honneur; elle ne l'aura peut-être jamais parce qu'elle n'a pas pris les sages précautions nécessaires pour arriver à une solution, et que l'accord ne peut s'établir.

J'engage donc les membres du conseil municipal de Saint-Céré à se rallier à la proposition de M. Larroumet s'ils veulent avoir leur statue. Quant à nous qui la voulons, je crois que nous n'avons qu'à nous rallier à cette proposition.

M. le Président. — Dans ce cas, je crois que M. Alexis Cance serait tout désigné, puisqu'il est sur la place, pour faire partie de cette commission. (A suivre).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1896

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS ALLER EU RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 16 Avril inclus, les coupons de retour des BILLETS d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Lundi 30 Mars inclus au Mercredi 15 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 Avril.

La foire de Cahors

Notre foire du 14 mars a été peu importante. Il s'est traité quelques affaires sur les divers marchés aux cours suivants :

- Bœufs gras, de 35 à 38 francs les 50 kilos;
- Vaches, de 25 à 28 fr. les 50 kilos;
- Porcs gras, de 33 à 35 fr. les 50 kilos;
- Moutons gras, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilo;
- Agneaux, 0 fr. 80 le kilo;
- Le blé se vendait à raison de 15 fr. l'hectolitre;
- Le maïs, 10 fr. 50 l'hect.
- Les pommes de terre, de 3,50 à 4 fr. les 80 litres;
- Les truffes, de 3,50 à 4 fr. le 1/2 kilo;
- Volailles grasses, 0,70 à 0,75 le 1/2 kilo;
- Les dindes, 0,55 le 1/2 kil.;
- Les grives, 0,55 la pièce;
- Œufs, 0,55 la douzaine.

On sait que le microbe caractéristique de la phthisie est rapidement détruit par l'acide phénique; l'application pratique de ce fait est réalisée par le *Siroph phéniqué de Vial*, qui guérit si bien les toux, gripes, bronchites et maladies de poitrine à leur début.

Bourse de Paris

Cours du 17 Mars 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	101 75
3 0/0 amortissable.....	compt.	101 35
4 1/2 0/0.....	compt.	106 25

LA MAISON D'OR



H. FABRE



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
RECHERCHES
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

ETUDE

de M^e Louis LACAZE, avoué-licencié,
10, cours de la Chartreuse, Cahors
(Ancienne étude DELBREIL)

ASSISTANCE JUDICIAIRE

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le neuf mars mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, Il appert :

Que la dame Marie Laumont, sans profession, épouse du sieur Martial Plazanet, avec lequel elle est domiciliée à Cahors (pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du douze décembre 1895).

A été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Martial Plazanet, son dit mari, veilleur de nuit au chemin de fer à Cahors, y domicilié.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué de la demanderesse,

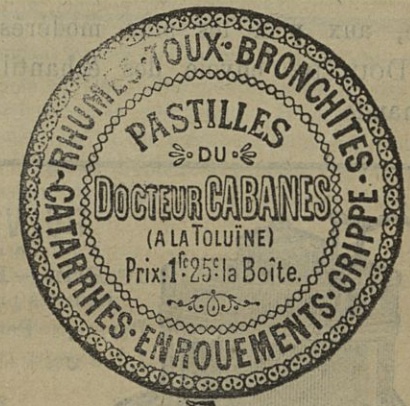
Signé : Louis LACAZE.

Aliment des Enfants

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux médecins de Paris, membres de l'Académie de médecine de France, ordonnent avec le plus heureux succès le véritable **RACHOUT DES ARABES DE DELANGRENIER**, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 165, rue Saint-Honoré.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^o DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Etranger...	56	29	15
		62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors)

La petite Carte de poche DU LOT

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (Corrèze)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
 H. DERREBOURG, prof. à l'École des langues orientales. E. LEYASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
 A. GUY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des beaux-arts.
 D. L. ZAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle forme environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.

Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSAYE)

Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

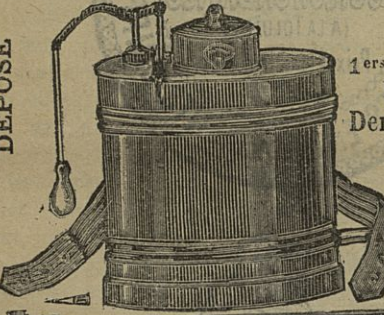
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

DEPOSÉ



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Journaliste Conservateur.

Quatorze ans de journalisme, ancien collaborateur à un grand journal du Sud-Ouest, ex-directeur et rédacteur en chef d'un important journal de province, demande direction ou rédaction en chef d'un journal Conservateur.

S'adresser B. L., Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacques. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandiéri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS